

L'accès au droit c'est quoi ?

Vous avez un **litige** avec un voisin,
un membre de votre famille,
une administration, votre employeur... ?

Vous avez besoin de connaître
vos **droits** et/ou **être accompagné**
dans vos démarches ?

Les
missions
des
CDAD
et CAD

- **Coordination**
de la politique publique
d'accès au droit au
niveau départemental.
- **Organisation**
de permanences d'accès
au droit pour tous
sur le territoire.



Cette brochure vous donnera
les **repères nécessaires** pour
vous adresser à l'interlocuteur
dont vous avez besoin pour
l'obtention d'informations
juridiques gratuites
dans vos démarches.

Retrouvez le point-justice
à proximité de chez vous sur le site

Justice.fr



En appelant le

30 39

ou le

09 70 82 31 90

pour l'Outre-Mer
(appel gratuit)

OCCE

Vous pouvez également trouver des informations
sur le site internet du CDAD/CAD
de votre territoire



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Justice
Égalité
Externe*

Accès
au droit
informer,
orienter,
aider



point-justice
informer, orienter, aider

Retrouvez-nous sur :
Justice.fr

Bien connaître ses droits et devoirs

Qui est concerné ?

Chaque personne - quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc. - qui souhaite connaître ses droits ou ses obligations et être aidée dans ses démarches.



Où ?

Dans un point-justice, une mairie son de justice et du droit (MJD). Ces lieux sont neutres, confidentiels et proches de chez vous.

Quand ?

A tout moment, pour être informé de ses droits. Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.

Accès
au droit
informer,
orienter,
aider

point-justice



Connaître ses droits et obligations, et être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu. Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes qui en sont les plus éloignées, est un objectif permanent du ministère de la Justice.

Pourquoi faciliter l'accès au droit ?



Comment ?

Les point-justice vous informent de vos droits et vos devoirs
Pension alimentaire, expulsion locative, tuelle, etc

Demander de l'aide auprès d'un point-justice
Divorce, licenciement, conflits de voisinage, etc.

Vous aurez un premier entretien d'écoute et d'orientation

Des permanences sont organisées au point-justice avec plusieurs professionnels
Avocats, notaires, commissaires de justice, juristes d'accès au droit, délégués du défenseur des droits, associations, médiateurs, écrivains publics, conciliateurs de justice, etc...

Le point-justice vous aide gratuitement.